

FICHE DE POSTE

NOM :	PRENOM :
LIBELLE POSTE : agent polyvalent du bâtiment	LIBELLE STRUCTURE : Services techniques

I – DEFINITION DU POSTE

Effectue des travaux courants d'entretien et de maintenance dans les différents corps de métiers du bâtiment (électricité, plomberie, maçonnerie, peinture, serrurerie, etc...). Assure la maintenance des chaudières et autres appareils.

II – DESCRIPTION DES MISSIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES

Réalise tous travaux dans les bâtiments

En plomberie.

Assure la vérification, le contrôle, l'entretien, la maintenance et l'exécution des travaux pour le bon fonctionnement technique, peut être amené à assurer des travaux d'interventions d'urgence.

Prépare et pose tous les éléments nécessaires à l'installation complète d'un équipement sanitaire ou de chauffage (une partie de l'équipement), effectue le réglage et la mise en service des installations. Assure les dépannages et réparations.

En électricité et informatique (BT).

Assure le contrôle, la mise en conformité et la maintenance des installations électriques et informatiques dans les bâtiments intercommunaux. Effectue les opérations courantes d'entretien et de maintenance du matériel (câblage, réglettes condensateurs, néons, prises...) dans les bâtiments de la CDC et les écoles.

Effectue les travaux courants de montage, démontage, de matériel audio et vidéo.

Effectue l'installation électrique dans les constructions neuves (éclairage, chauffage, détection, domotique).

Effectue des travaux de peinture liés à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux.

Apporte ponctuellement un soutien aux différentes équipes techniques lors des grandes manifestations, participe aux déménagements, travaux d'espaces verts.

III - EXIGENCES DU POSTE

Diplôme(s) : CAP/BEP Plomberie-chauffagiste et/ou électricité

Formations complémentaires (ou effectuées en cours d'emploi) : Habilitation électrique, Gestes et postures (port de charges), Travail en hauteur, Incendie, Travail au contact ou à proximité de produits sensibles

Expérience(s) professionnelle(s) : 5 ans

Connaissances requises (savoirs) :

Connaître les différents métiers du bâtiment

Avoir les connaissances de base en électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie

Connaître les produits à risque et leur utilisation

Connaître et appliquer en situation de travail les règles de sécurité du domaine d'intervention

Connaître le domaine de l'électricité moyenne et basse tension et / ou courant faible.

Connaître les normes électriques en vigueur.

Compétences techniques requises (savoir-faire nécessaires) :

Savoir procéder à des essais de fonctionnement des équipements (matériel d'éclairage, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc...)

Savoir préparer une commande de matériel et / ou matériaux

Savoir préparer les travaux à réaliser suite aux constats

Savoir consigner les travaux réalisés sur une feuille de travail

Savoir mettre en œuvre les consignes de sécurité

Assurer la sécurité des interventions.

Savoir appliquer les prescriptions techniques (normes et réglementations).

Savoir s'adapter aux nouvelles technologies.

Compétences relationnelles (savoir être) :

Avoir le sens du travail en équipe

Etre en mesure de travailler dans des locaux occupés et avec les entreprises extérieures

Avoir le sens de la communication (transversale, ascendante)

Savoir informer et s'informer

Etre autonome, rigoureux et organisé

IV – SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

*N.B. : Le **Code du travail** (art. L230-3) rappelle qu'« il incombe à chaque agent de prendre soin, en fonction de la formation et selon ses possibilités, de sa sécurité et de sa santé ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou des omissions au travail ». Voir aussi le **Règlement intérieur**.*

V – TEMPS DE TRAVAIL

- **Durée hebdomadaire du travail** : 35 heures annualisées
- **Horaires** : 08h30 -12h00 13h30-17h00

VI– AUTRES OBSERVATIONS (LE CAS ECHEANT)

Cette fiche peut être amenée à évoluer dans le temps et les missions décrites sont non exhaustives.

Signature du titulaire du poste :	Signature de l'autorité territoriale
Date :	